

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Imposée aux Départements depuis 1982, la Loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3.500 habitants et plus, ainsi qu'aux Régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée (art. L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire n'a toutefois aucun caractère décisionnel. Sa tenue permet d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la Commune.

Modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 article 107 « amélioration de la transparence financière »

- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne
- 2 mois avant l'examen du budget, le maire des communes de plus de 3.500 habitants présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au Conseil Municipal.

Cette année est particulière, les élections municipales se déroulant en mars 2020.

Comme chaque année, le budget est élaboré et présenté en début d'année. Celui-ci pourra être amendé par l'équipe élue en mars 2020, par des décisions modificatives ou budget supplémentaire.

mondiale

[Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Les perspectives économiques, avec la matérialisation des risques sur les perspectives mondiales. L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés ces derniers mois, alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis (avec la nouvelle annonce des tarifs américains sur les importations en provenance de Chine), la tourmente politique au Royaume-Uni et les risques accrus du Brexit sans accord, les développements politiques en Italie et autres risques géopolitiques.

Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont déjà importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières. Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse. Selon l'OMC, les volumes du commerce mondial de marchandises ne devraient augmenter que de 1,2 % en 2019 (moins vite que la prévision de croissance de 2,6 % d'avril), et de 2,7 % en 2020 (contre 3 % auparavant).

L'indice de confiance, la production et les perspectives des secteurs manufacturiers sont également orientés à la baisse, le PMI manufacturier mondial tombant au-dessous de 50, indiquant une contraction de la production industrielle.

Face au ralentissement, aux risques persistants et à la faiblesse de l'inflation, les banques centrales sont résolument accommodantes. L'économie mondiale est ainsi entrée dans une nouvelle phase caractérisée par un ralentissement global, une faible inflation et des politiques monétaires qui devraient contribuer à la résilience des composantes domestiques de la demande.

Zone euro : face aux risques externes et à la récession allemande

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au 1^{er} trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre (+ 0,2 %) et devrait stagner au 4^{ème} trimestre.

La plupart des indicateurs du climat des affaires ont connu une détérioration significative au cours des derniers mois. Les enquêtes dans l'industrie manufacturière signalent toujours un repli de l'activité dans ce secteur. Des risques de contagion à d'autres secteurs de l'économie, qui ont jusqu'à présent résisté, et au marché du travail ne peuvent être exclus. La situation est particulièrement difficile dans l'industrie (en particulier en Allemagne), en raison de difficultés spécifiques (secteur automobile) et de causes externes (guerre commerciale et risque d'un Brexit sans accord). Les risques d'une récession technique en Allemagne ne sont pas négligeables.

Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre. L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au 2^{ème} trimestre et des signes laissent présager une faiblesse persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.

Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure.

Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste (notamment la stabilité du nouveau gouvernement italien et la probabilité d'un Brexit sans accord). Sur le plan extérieur, les risques resteront latents : nouvelle escalade des tensions entre les Etats-Unis et la Chine, droits américains appliqués le 18 octobre sur les marchandises européennes, taxes américaines sur le secteur automobile européens et incertitude liée au Brexit. Ce dernier facteur continuera de peser la confiance au Royaume-Uni et dans la zone euro.



ndante de la BCE devrait soutenir le cycle ou au moins limiter l'aplissement record des conditions financières devrait soutenir lans budgétaires au niveau national ou de la zone euro pourrait contre les incertitudes externes. Mais jusqu'à présent, l'appétit odeste.

Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir de 1,9 % en 2018 à 1 % en 2019 et 0,6 % en 2020.

France : une croissance résiliente face aux risques extérieurs

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres. En effet, l'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres.

D'une part, les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques baissiers. Le redressement certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l'exportation) indique une amorce d'amélioration qui doit encore être confirmée.

France : une solide dynamique intérieure

D'autre part, les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires ; 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80 % des ménages). Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération qui est passé de 0,8 % fin 2018 à 1,3 % au 3^{ème} trimestre 2019, et devrait se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédits des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêts est également un facteur de soutien de l'activité.

PRINCIPALES MESURES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Le PLF (Projet Loi de Finances) expose les principales mesures tel qu'il a été présenté en Conseil des Ministres le vendredi 27 septembre 2019, complété des amendements adoptés par l'Assemblée Nationale. En janvier 2020 à l'issue du vote des textes définitifs, il fera l'objet d'une actualisation, avec l'apercu de l'environnement macro-économique.

Eu égard aux prochaines élections municipales en mars 2020 et pour se concentrer sur sa **mesure phare**, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, le PLF 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

ssion de la TH, initialement prévues dans un projet de loi à part intégrées dans un article du PLF.

nces publiques 2018-2022, votée en même temps que la loi de on terme. Le contexte de ces derniers mois suggère quelques adaptations et une nouvelle mouture devant être examinée au printemps 2020.

Des transferts financiers de l'État aux collectivités en hausse dans le PLF 2020

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de l'apprentissage.

Ils atteignent 115,7 milliards € dans le PLF 2020 à périmètre courant, en hausse de 3,3 % par rapport à la LFI 2019. Cette évolution tient principalement à la 3^{ème} vague du dégrèvement progressif de la TH pour 80 % des ménages les plus modestes.

Dans le même temps, les ressources régionales liées à l'apprentissage sont réduites du fait de la fin des fonds régionaux d'apprentissage, qui se traduira à compter de 2020 par un prélèvement sur les recettes de l'État pour neutraliser les effets de la réforme.

Concours financiers de l'État (49,1 milliards €) : une quasi stabilité

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compensent les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

Prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2020

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (35 %).

La DGF est stable en 2020 avec un montant de 26,802 milliards €.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent de nouveau avec la montée en charge de certaines mesures, notamment l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires.

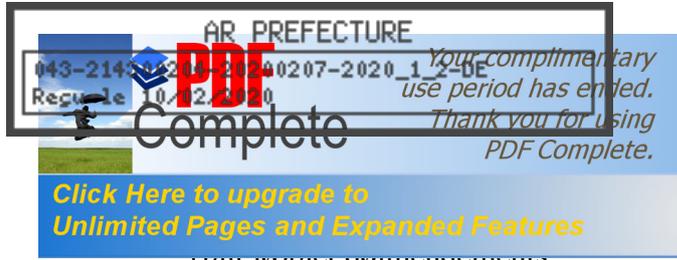
Le FCTVA poursuit sa croissance (+ 6,2 %) grâce au regain d'investissement depuis 2017.

Article 5 ó PLF : Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales

L'article 5 du PLF fait suite à l'annonce du président, en novembre 2017, concernant la suppression de la TH après de dégrèvement de cette dernière pour 80 % des ménages (sous conditions de revenus).

Seule la TH sur les résidences principales est concernée, la TH sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants ne font pas l'objet de modifications.

Le PLF propose quelques ajustements pour 2020, année de transition où le dégrèvement pour 80 % des ménages est pleinement mis en œuvre :



), le taux ainsi que les abattements de TH sont figés aux valeurs
sé par l'État au titre du dégrèvement et du produit de TH pour
au paiement de la TH
TH votées en 2018 et/ou 2019 est uniquement dû par les 20 %
constitue une perte de recettes pour les collectivités concernées

La suppression de la TH sur les résidences principales n'intervient donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.

La réforme fiscale

Les communes ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'État en 2021 et 2022.

La taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements est transférées aux communes. Ainsi, en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux de FB sur la base de ce taux global.

Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement. Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place. Contrairement aux réformes fiscales précédentes, il ne s'agit pas d'un fonds spécifique mais d'un mécanisme de correction du produit de FB à percevoir par la commune .

Mode de calcul :

$$1 + \frac{\text{Ecart de produit entre TH supprimée et FB transféré}}{\text{Produit global (commune + département) de FB 2020}} = \text{coefficient correcteur}$$

- > 1 pour les communes sous-compensées
- < 1 pour les communes surcompensées

Ce coefficient est figé mais le montant corrigé peut évoluer en fonction de la dynamique des bases de FB. En effet, il s'applique sur le produit global de FB hors évolution de taux sur le FB.

Si ce mécanisme est insuffisant pour les communes sous-compensées, un complément sera versé par l'État sous forme d'un abondement. A noter, les communes dont la surcompensation est inférieure ou égales à 10.000 € ne sont pas concernées par l'application de ce coefficient correcteur et conservent leur surcompensation.

Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features

RAPPEL COMPTE ADMINISTRATIF 2018

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	2.810.796,26	3.256.377,40	2.507.073,18	2.550.730,97
Résultat de l'exercice	445.581,14		43.657,79	
Report exercice antérieur	45.108,01		- 336.105,58	
Résultat cumulé	490.689,15		- 292.447,79	
Solde des restes à réaliser			+ 118.126,00	
TOTAL résultat + RAR	397.500,00 €	93.189,15 €	- 174.321,79	
	En Invest.	En Fonct.		

PROJECTION COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	2.994.845,17	3.404.879,67	2.123.913,36	1.972.031,80
Résultat de l'exercice	410.034,50		- 151.881,56	
Report exercice antérieur	93.189,15		- 292.447,79	
Résultat cumulé	503.223,65		- 444.329,35	
Solde des restes à réaliser			+ 89.318,00	
TOTAL résultat + RAR	400.000,00 €	103.223,65 €	- 355.011,35	
	En Invest.	En Fonct.		

Les éléments à retenir de l'exercice 2019 sont les suivants :

1 ó Section de fonctionnement

Le résultat de l'exercice s'établit à **410.034,50 p** et le résultat cumulé (qui tient compte du report de l'exercice antérieur) s'établit à **503.223,65 p**.

raison de deux éléments :

réelles de fonctionnement

s de fonctionnement (106,56 %) qui s'explique par :
du BP qui était volontairement mesurée et prudente

En suivant des prix de renouvellement de recettes inscrites

Le report possible de l'excédent de fonctionnement capitalisé sur l'exercice 2020 est de 400.000 €. Ce chiffre est essentiel car il s'agit d'une recette qui pourra être inscrite au BP 2020 pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement après avoir couvert le déficit d'investissement 2019 et financé de nouvelles opérations.

2 ó La capacité d'épargne

L'épargne brute (ou CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles (3.328.210,94 €) ó et les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice (2.585.078,98 €) ó en déduisant les remboursements des frais de personnel (32.275,79 €) ó **soit 710.856,17 €** (contre 568.015,73 € en 2018).

L'épargne nette est obtenue après déduction de l'épargne brute, du montant de l'annuité de la dette en capital qui est payée sur la section d'investissement.

Soit 710.856,17 € - 605.795,11 € = **105.061,06 €**

Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement après remboursement de la dette.

3 ó Les ratios

- **1^{er} ratio : dépenses réelles de fonctionnement/population**

2.585.078,98 € / 4.348 hab. = 595 €

Il était de 584 € au 31.12.2018. La moyenne nationale pour les communes de 3.500 à 5.000 habitants est de 836 €.

- **2^{ème} ratio : produit des impositions directes/population**

1.133.237,00 € / 4.348 hab. = 261 €

Il était de 250 € au 31.12.2018. La moyenne nationale pour les communes de 3.500 à 5.000 habitants est de 452 €. Ce qui veut dire que si l'impôt à BAS était de même niveau que dans les communes de notre strate, nous percevrions 830.468 € de plus.

- **3^{ème} ratio : recettes réelles de fonctionnement/population**

3.328.210,94 / 4.348 hab. = 765 €

Il était de 720 € au 31.12.2018. La moyenne nationale pour les communes de 3.500 à 5.000 habitants est de 1.019 €. Représente les ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement.

- **4^{ème} ratio : dépenses d'équipement brut/population**

1.296.854,37 € / 4.348 hab. = 298 €

Il était de 458 € au 31.12.2018. La moyenne nationale pour les communes de 3.500 à 5.000 habitants est de 292 €.

Ce ratio avait augmenté en 2018 compte-tenu des travaux de la cantine municipale.

- **5^{ème} ratio : Dette/population**

2.159.580,58 € / 4.348 hab. = 497 €

Il était de 560 € au 31.12.2018. La moyenne nationale pour les communes de 3.500 à 5.000 habitants est de 782 €.

Capacité de désendettement (dette/épargne brute)

2.159.580,58 € / 710.856,17 € = 3,04

510.151,00 p / 4.548 hab. = 117 p

Il était de 107 p au 31.12.2018. La moyenne nationale pour les communes de 3.500 à 5.000 habitants est de 151 p.

- **7^{ème} ratio : dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement**

1.274.829,73 p / 2.585.078,98 p = 0,49

Il était de 0,51 au 31.12.2018 (y compris périscolaire et extrascolaire). La moyenne nationale pour les communes de 3.500 à 5.000 habitants est de 0,53.

- **9^{ème} ratio : dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement**

2.585.078,98 p + 605.795,11 p / 3.328.210,94 p = 0,96

Il était de 0,91 au 31.12.2018. La moyenne nationale pour les communes de 3.500 à 5.000 habitants est de 0,90.

Ce ratio détermine la capacité de la Commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

- **10^{ème} ratio : dépenses brutes d'équipement / recettes réelles de fonctionnement**

1.296.854,37 p / 3.328.210,94 p = 0,39

Il était de 0,57 au 31.12.2018. La moyenne nationale pour les communes de 3.500 à 5.000 habitants est de 0,28. Il représente l'effort d'équipement de la collectivité.

- **11^{ème} ratio : taux d'endettement : dette / recettes réelles de fonctionnement**

2.159.580,58 p / 3.328.210,94 p = 0,65

Il était de 0,78 au 31.12.2018. Il mesure la charge de la dette relativement à sa richesse. La moyenne nationale pour les communes de 3.500 à 5.000 habitants est de 0,77.

En conclusion, le niveau de la dette est très acceptable au vu de l'ensemble des ratios d'analyse. Il s'agit toutefois d'un indicateur sensible qu'il convient de surveiller.

les mêmes que pour les années précédentes, à savoir continuer le fonctionnement indispensables aux besoins des Bassois et au **cadre des capacités financières de la Commune, ce qui**

- De limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement : notre budget repose sur un principe d'équilibre des moyens mis en œuvre : nombre d'employés mesuré et compétent, matériels suffisants et adaptés, priorité au bon entretien des équipements, contrôle draconien des achats, entre autres.
- De continuer à maîtriser l'exécution des dépenses et des recettes de fonctionnement afin de conserver un excédent de fonctionnement capitalisé indispensable à l'équilibre des budgets suivants
- De dégager une épargne nette suffisante pour autofinancer une partie des projets d'investissement
- De veiller à contenir l'encours de la dette.

1 ó Approche du budget de fonctionnement par chapitre ó Budget Commune

Sen s	Sec.	Chapitre	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Total Prévu 2019	Réalisé 2019	Prévisions 2020
D	F		3 043 395,41 Ö	3 050 187,68 Ö	2 810 796,26 Ö	3 317 972,00 Ö	3 394 845,17 Ö	3 269 000,00 Ö
		011 - Charges à caractère gal	869 387,44 Ö	809 892,64 Ö	731 301,95 Ö	817 700,00 Ö	770 451,59 Ö	796 930,00 Ö
		012 - Charges de personnel.	1 224 034,73 Ö	1 323 560,58 Ö	1 319 517,41 Ö	1 376 800,00 Ö	1 274 829,73 Ö	1 370 800,00 Ö
		014 - Atténuations de produits	150,00 Ö	150,00 Ö	150,00 Ö	150,00 Ö	150,00 Ö	150,00 Ö
		023 - Virement à section invest.	850 000,00 Ö	600 000,00 Ö	397 500,00 Ö	400 000,00 Ö	400 000,00 Ö	390 000,00 Ö
		042 - Opérations d'ordre	108 067,73 Ö	251 363,39 Ö	237 219,29 Ö	148 200,00 Ö	409 766,19 Ö	147 000,00 Ö
		65 - Autres charges de gestion	764 641,76 Ö	535 589,18 Ö	462 517,15 Ö	505 322,00 Ö	484 819,43 Ö	512 120,00 Ö
		66 - Charges financières	77 113,75 Ö	63 554,89 Ö	60 090,46 Ö	67 700,00 Ö	54 038,35 Ö	50 000,00 Ö
		67 - Charges exceptionnelles	0,00 Ö	66 077,00 Ö	0,00 Ö	2 000,00 Ö	773,38 Ö	1 500,00 Ö
		68 - Dotations aux amortissements	0,00 C	0,00 C	0,00 C	100,00 C	16,50 C	500,00 C
R	F		3 991 297,60 C	3 695 295,69 C	3 301 485,41 C	3 317 972,00 C	3 537 970,07 C	3 269 000,00 C
		002 - Résultat de fonctionnem	200 267,42 Ö	96 348,79 Ö	45 108,01 Ö	93 189,15 Ö	93 189,15 Ö	103 223,65 Ö
		013 - Atténuations de charges	32 095,98 Ö	36 235,67 Ö	30 828,55 Ö	43 000,00 Ö	32 275,79 Ö	38 000,00 Ö
		042 - Opérations d'ordre	57 451,20 Ö	89 119,18 Ö	88 712,83 Ö	101 607,00 Ö	76 668,73 Ö	101 607,00 Ö
		70 - Produits des services	316 412,87 Ö	346 947,19 Ö	565 301,91 Ö	593 175,85 Ö	559 039,18 Ö	595 000,00 Ö
		73 - Impôts et taxes	1 751 635,26 Ö	1 400 462,79 Ö	1 316 702,55 Ö	1 357 000,00 Ö	1 351 133,14 Ö	1 342 245,00 Ö
		74 - Dotations, subventions et...	1 104 776,13 Ö	1 132 801,25 Ö	909 533,07 Ö	964 000,00 Ö	987 340,01 Ö	961 000,00 Ö
		75 - Autres produits de gestion	498 247,90 Ö	439 979,65 Ö	106 667,23 Ö	136 000,00 Ö	165 590,83 Ö	112 924,35 Ö
		77 - Produits exceptionnels	30 410,84 Ö	153 401,17 Ö	238 631,26 Ö	30 000,00 Ö	272 733,24 Ö	15 000,00 Ö

Pour le budget 2020, une maîtrise de ces charges doit être obtenue malgré une hausse incompressible de certaines dépenses (électricité, gaz, carburant, personnel) en maintenant les autres postes au niveau de l'année précédente.

Ce tableau reprend les dépenses et les recettes de fonctionnement de 2016 à 2019 par chapitre.

Les dotations de l'Etat : la Dotation Globale de Fonctionnement devrait rester stable pour 2020.

elle de la valeur des bases pourrait être de 2 %. Dans ces cas impôts locaux à taux constants pourrait connaître la même

port possible de l'excédent de fonctionnement capitalisé, qui explique par une très bonne exécution du budget 2019.

- Le virement prévisionnel

Au stade actuel des prévisions budgétaires, le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement se situe autour de **390.000 p**. Ce montant correspond à l'autofinancement prévisionnel des dépenses d'investissement.

2 ó Approche du budget de fonctionnement par chapitre ó Budget Assainissement

Se..	S e..	Chapitre	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Total Prévu 2019	Réalisé 2019	Prévisions 2020
D	F		214 251,31 €	265 355,60 €	332 200,83 €	450 500,00 €	430 869,33 €	491 000,00 €
		011 - Charges à caractère gal	39 039,34 €	52 769,11 €	65 051,33 €	92 500,00 €	83 561,72 €	104 854,98 €
		012 - Charges de personnel	22 125,00 €	59 990,00 €	59 984,00 €	60 000,00 €	59 810,00 €	86 000,00 €
		023 - Virement à section inves	150 000,00 €	150 000,00 €	120 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
		042 - Opérations d'ordre	115 481,97 €	123 631,48 €	125 392,58 €	126 500,00 €	126 413,02 €	128 545,02 €
		65 - Autres charges de gestion	838,39 €	659,62 €	1 911,33 €	4 500,00 €	2 152,64 €	3 200,00 €
		66 - Charges financières	36 561,66 €	28 305,39 €	23 401,59 €	32 500,00 €	26 622,12 €	33 900,00 €
		67 - Charges exceptionnelles	204,95 €	0,00 €	56 460,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
		68 - Dotations aux amortis...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	2 310,33 €	2 500,00 €
R	F		413 167,55 €	482 969,29 €	487 358,45 €	450 500,00 €	489 021,98 €	491 000,00 €
		002 - Résultat d'exploitation	33 897,92 €	48 916,24 €	67 613,69 €	35 157,62 €	35 157,62 €	58 152,15 €
		042 - Opérations d'ordre	92 776,95 €	98 170,91 €	96 152,73 €	96 773,00 €	96 772,60 €	98 098,60 €
		70 - Ventes de produits fa...	237 499,68 €	242 196,14 €	250 394,06 €	263 569,38 €	271 731,76 €	284 749,25 €
		75 - Autres produits de gest.	48 993,00 €	93 686,00 €	73 176,00 €	55 000,00 €	85 360,00 €	50 000,00 €
		77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	21,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

3 ó Approche du budget de fonctionnement par chapitre ó Budget Eau

Se..	S e..	Chapitre	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Total Prévu 2019	Réalisé 2019	Prévisions 2020
D	F		575 169,90 €	607 385,29 €	654 478,73 €	743 000,00 €	656 497,71 €	724 000,00 €
		011 - Charges à caractère gal	464 646,78 €	483 123,54 €	526 057,06 €	556 100,00 €	523 911,22 €	452.630,98 €
		012 - Charges de personnel	0,00 €	8 000,00 €	7 972,00 €	8 000,00 €	7 970,00 €	8 000,00 €
		014 É Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	102.000,00 €
		023 É Virement à section inves	87 000,00 €	110 000,00 €	55 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	35 000,00 €
		042 - Opérations d'ordre	99 101,75 €	108 074,88 €	112 544,88 €	115 000,00 €	114 794,71 €	116 469,02 €
		65 - Autres charges de gestion	2 328,16 €	1 458,66 €	2 707,59 €	6 000,00 €	3 395,98 €	4 600,00 €
		66 - Charges financières	9 093,21 €	6 728,21 €	5 197,20 €	4 400,00 €	3 925,80 €	3 300,00 €
		67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
		68 - Dotations aux amortis...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €
R	F		768 480,84 €	774 151,71 €	743 378,41 €	743 000,00 €	717 189,24 €	724 000,00 €
		002 - Résultat d'exploitation	69 212,71 €	106 310,94 €	56 766,42 €	33 899,68 €	33 899,68 €	10 691,53 €
		042 - Opérations d'ordre	31 127,13 €	6 429,03 €	6 447,93 €	6 610,00 €	6 605,63 €	6 741,63 €
		70 - Ventes de produits	667 713,84 €	658 514,29 €	677 621,29 €	700 100,00 €	675 002,89 €	704 566,84 €
		75 - Autres produits de gest.	0,00 €	3,39 €	0,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		77 - Produits exceptionnels	427,16 €	2 894,06 €	2 542,74 €	2 390,32 €	1 681,04 €	2 000,00 €

par chapitre ó Budget Camping

Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features

		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Total Prévu 2019	Réalisé 2019	Prévisions 2020
		634 030,09 €	704 333,97 €	753 600,00 €	730 338,49 €	724 935,00 €
	002 É Résultat d'exploitation	22 284,83 €	73 435,22 €	218 302,24 €	218 302,24 €	206 184,59 €
	011 - Charges à caractère gal	485 335,42 €	447 416,43 €	403 164,76 €	390 125,45 €	383 190,41 €
	012 - Charges de personnel	98 771,55 €	100 120,83 €	105 000,00 €	102 862,72 €	105 000,00 €
	023 - Virement à la section...	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 500,00 €
	042 - Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	2 173,00 €	2 173,00 €	3 650,00 €
	65 - Autres charges de gestion	4 337,55 €	721,00 €	10 000,00 €	9 536,19 €	7 100,00 €
	66 - Charges financières	242,25 €	272,00 €	710,00 €	674,19 €	1 110,00 €
	67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	63 215,00 €	180 927,94 €	500,00 €	1 700,00 €
	68 - Dotations aux amortis...	0,00 €	0,00 €	6 400,00 €	6 338,20 €	6 500,00 €
	69 É Impôts sur les bénéfices	0,00 €	0,00 €	2 350,00 €	0,00 €	5 000,00 €
R	F	566 401,94 €	560 594,87 €	486 036,63 €	753 600,00 €	524 153,90 €
	002 - Résultat d'exploitation.	48 061,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	70 - Ventes de produits	518 340,54 €	497 257,87 €	486 031,66 €	753 000,00 €	521 866,46 €
	75 - Autres produits de gest.	0,00 €	0,00 €	1,21 €	100,00 €	2 000,00 €
	77 - Produits exceptionnels	0,00 €	63 337,00 €	3,76 €	500,00 €	607,44 €

4 ó Approche du budget d'investissement

- Le remboursement du capital de la dette ó Budget Commune

Année	Annuité			Capital restant dû 01/01
	Total	Capital	Intérêts	
2020	332.094,90	289.747,79	42.347,11	2.159.580,58
2021	274.940,29	240.341,84	34.598,45	1.869.832,79
2022	250.089,45	221.848,66	28.240,66	1.629.490,95
2023	218.998,43	196.519,90	22.478,53	1.407.642,29
2024	202.920,75	184.822,73	18.098,02	1.211.122,39
2025	185.001,58	170.953,00	14.048,58	1.026.299,66
2026	146.184,16	135.432,17	10.751,99	855.346,66
2027	125.757,08	117.111,93	8.645,15	719.914,48
2028	125.186,41	118.284,85	6.901,56	602.802,55
2029	124.615,55	119.473,65	5.141,90	484.517,70
2030	93.753,87	90.173,93	3.579,94	365.044,05
2031	82.237,52	79.696,20	2.541,32	274.870,12
2032	71.255,05	69.637,81	1.617,24	195.173,92
2033	31.040,26	30.064,78	975,48	125.536,10
2034	16.343,04	15.572,12	770,92	95.471,32
2035	16.343,04	15.706,47	636,57	79.899,20
2036	16.343,04	15.841,98	501,06	64.192,73
2037	16.343,04	15.978,67	364,37	48.350,75
2038	16.343,04	16.116,52	226,52	32.372,08
2039	16.343,03	16.255,56	87,47	16.255,56

Si nous ne devons plus emprunter, notre dette s'éteindrait en 2039.

de ó Budget Assainissement

Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features

		Annuité		Capital restant dû 01/01
		Capital	Intérêts	
		4.534,36	31.506,45	1.874.989,95
		1.536,46	27.829,30	1.730.455,58
2022	138.566,40	113.807,77	24.758,63	1.608.919,12
2023	128.212,23	106.343,80	21.868,43	1.495.111,35
2024	117.857,57	98.228,83	19.628,74	1.388.765,55
2025	113.667,11	96.130,38	17.536,73	1.290.538,72
2026	90.135,73	74.326,63	15.809,10	1.194.408,34
2027	89.634,61	75.154,44	14.480,17	1.120.081,71
2028	75.897,74	62.661,20	13.326,54	1.044.927,27
2029	75.987,74	63.514,32	12.473,42	982.266,07
2030	72.149,21	60.541,96	11.607,25	918.751,75
2031	60.632,86	49.721,88	10.910,98	858.209,78
2032	60.632,81	50.317,39	10.315,42	808.487,90
2033	54.740,45	45.028,62	9.711,83	758.170,51
2034	50.055,64	40.904,61	9.151,03	713.141,89
2035	50.055,64	41.442,27	8.613,37	672.237,28
2036	50.055,64	41.987,20	8.068,44	630.795,01
2037	50.055,64	42.539,50	7.516,14	588.807,81
2038	50.055,64	43.099,25	6.956,39	546.268,31
2039	50.055,64	43.666,59	6.389,05	503.169,06
2040	50.055,64	44.241,59	5.814,05	459.502,47
2041	50.055,64	44.824,40	5.231,24	415.260,88
2042	50.055,64	45.415,07	4.640,57	370.436,48
2043	50.055,64	46.013,75	4.041,89	325.021,41
2044	50.055,64	46.620,53	3.435,11	279.007,66
2045	50.055,64	47.235,53	2.820,11	232.387,13
2046	50.055,64	47.858,87	2.196,77	185.151,60
2047	50.055,64	48.490,69	1.564,95	137.292,73
2048	39.946,50	49.131,05	924,59	88.802,04
2049		39.670,99	275,51	39.670,99

Si nous ne devons plus emprunter, notre dette s'éteindrait en 2049.

- Le remboursement du capital de la dette ó Budget Camping

Année	Annuité			Capital restant dû 01/01
	Total	Capital	Intérêts	
2020	5.451,63	5.371,17	80,46	16.291,65
2021	4.291,33	4.235,03	56,30	10.920,48
2022	859,68	815,66	44,02	6.685,45
2023	859,68	821,30	38,38	5.869,79
2024	859,68	826,98	32,70	5.048,49
2025	859,68	832,70	26,98	4.221,51
2026	859,68	838,46	21,22	3.388,81
2027	859,68	844,26	15,42	2.550,35
2028	859,68	850,11	9,57	1.706,09
2029	859,68	855,98	3,70	855,98

- Le remboursement du capital de la dette ó Budget Commerce Sablière

Année	Annuité			Capital restant dû 01/01
	Total	Capital	Intérêts	
2020	7.303,40	6.104,87	1.198,53	24.666,46
2021	7.303,40	6.438,09	865,31	18.561,59
2022	7.303,40	6.789,50	513,90	12.123,50
2023	5.477,32	5.334,00	143,32	5.334,00

te ó Budget Eau

Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features

		Annuité		Capital restant dû 01/01
		Capital	Intérêts	
		2.431,00	2.748,82	105.701,66
2021	25.037,81	23.270,51	1.767,30	73.270,66
2022	14.534,82	13.333,32	1.201,50	50.000,15
2023	14.178,82	13.333,32	845,50	36.666,83
2024	13.822,82	13.333,32	489,50	23.333,51
2025	10.133,69	10.000,19	133,50	10.000,19

- Le remboursement du capital de la dette ó Budget Halle Commerciale

Année	Annuité			Capital restant dû 01/01
	Total	Capital	Intérêts	
2020	18.872,20	15.423,11	3.449,09	103.330,42
2021	18.872,20	15.973,91	2.898,29	87.907,31
2022	18.872,20	16.544,45	2.327,75	71.933,40
2023	18.872,20	17.135,40	1.736,80	55.388,95
2024	18.872,20	17.747,49	1.124,71	38.253,55
2025	18.872,16	18.381,54	490,62	20.506,06
2026	2.177,22	2.124,50	52,72	2.124,51

- Le remboursement du capital de la dette ó Budget Immeuble Rue Jeanne d'Arc

Année	Annuité			Capital restant dû 01/01
	Total	Capital	Intérêts	
2020	10.167,64	9.961,97	205,67	9.961,97

- Le remboursement du capital de la dette ó Budget Maison de Santé

Année	Annuité			Capital restant dû 01/01
	Total	Capital	Intérêts	
2020	116.746,01	91.304,89	25.441,12	1.028.265,62
2021	116.191,35	93.176,57	23.014,78	936.960,73
2022	115.636,68	95.107,63	20.529,05	843.784,16
2023	115.082,01	97.100,04	17.981,97	748.676,53
2024	114.527,35	99.155,83	15.371,52	651.576,49
2025	113.972,68	101.277,08	12.695,60	552.420,66
2026	113.418,01	103.466,02	9.951,99	451.143,58
2027	112.863,35	105.724,84	7.138,51	347.677,56
2028	112.308,38	108.055,62	4.252,76	241.952,72
2029	60.518,81	58.694,05	1.824,76	133.897,10
2030	43.357,27	42.470,14	887,13	75.203,05
2031	16.344,12	16.004,38	339,74	32.732,91
2032	13.415,25	13.278,78	136,47	16.728,53
2033	3.472,20	3.449,75	22,45	3.449,75

- Prévisions budgets investissement 2020

Voir tableaux pages suivantes